

Master

Mention : Arts, Lettres et civilisations
Parcours : Lettres

Responsable : Tania Collani
Secrétariat : Virginie Rosa

Consignes et recommandations pour les étapes de recherche et professionnalisation au sein du Master recherche

Qu'est-ce que « l'expérience en milieu professionnel » aux semestres 1, 2 et 3 ?

Les étudiants devront fréquenter et être actifs dans les centres de recherche relevant des enseignants du Master. Le Master sera ainsi une première occasion pour intégrer le milieu de la recherche, en suivant les cycles de conférences, les colloques, les séminaires et les journées d'études. Une fiche d'émargement sera mise à disposition des étudiants. À la fin du deuxième semestre, un compte rendu d'une manifestation est attendu et les plus méritoires pourront être publiés dans *Dialogues mulhousiens* (<https://dialogues.hypotheses.org/>), une plateforme encourageant la formation à la recherche par la recherche.

Qu'est-ce que le « stage labo » ?

Le « Stage Labo » est un projet adressé aux étudiants en deuxième année du Master Lettres et Civilisations de l'Université de Haute-Alsace. Il se situe au semestre 4 de chaque Parcours et permet de capitaliser 3 ECTS.

Tous les étudiants des parcours Anglais (exception faite pour les étudiants participant au Symposium EUCOR), CLE et Lettres modernes présenteront une intervention portant sur un aspect spécifique de leur recherche pour le mémoire de Master.

Les communications auront une durée de 20 minutes, avec 10 minutes d'échange avec le public (étudiants et enseignants-chercheurs). Chaque étudiant devra également fournir un résumé/abstract de 300 mots (environ) en français et en anglais, 5 mots-clés significatifs, une présentation power point et/ou un photocopié.

Les objectifs scientifiques et professionnalisants de cette expérience sont :



- l'organisation d'une journée d'échanges — avec une préparation du programme, la diffusion, les contacts ;
- la préparation d'un élaboré scientifique pouvant donner lieu à une publication dans *Dialogues mulhousiens* (<https://dialogues.hypotheses.org/>) ;
- l'écoute et l'interaction avec les autres intervenants, dans le but d'améliorer et peaufiner la prestation orale et écrite en vue de la soutenance du mémoire de Master.

Les étudiants seront évidemment invités à se confronter avec leurs directeurs, pour choisir avec eux l'aspect le plus adapté à la présentation et la modalité. Les responsables du Stage labo prendront le soin de relire et vérifier le matériel fourni dans ce contexte — résumés, abstracts, programmes, évaluation de la prestation orale lors de la journée et suite éventuelle de l'article pouvant être issu de cette expérience.

Dans ce cadre, un représentant des étudiants par parcours sera appelé à coordonner les actions de ses collègues et des superviseurs. Tous les collègues enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs sont invités à participer à l'événement, dans le but d'enrichir les débats et les échanges.

Qu'est-ce qu'un mémoire de recherche ?

Le mémoire de recherche est l'un des éléments essentiels pour l'obtention du Master ; c'est un travail personnel d'initiation à la recherche. Son élaboration représente une période privilégiée au cours de laquelle les étudiants s'attacheront à définir et à analyser une question de manière approfondie. La dimension personnelle de ce travail est fondamentale. Si les étudiants disposent d'une grande liberté pour l'organiser, ils doivent néanmoins respecter certaines règles.

Qui peut diriger les recherches et encadrer les mémoires ?

Les mémoires de Master 1 (TER) et Master 2 (Mémoire de Master proprement dit) pourront être encadrés par l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master.

Les soutenances de Master 1 et Master 2 se feront toujours devant un jury comportant au minimum 2 enseignants-chercheurs, dont au moins l'un des deux HDR (MCF HDR ou PR).

Le TER — Travail d'entraînement à la recherche.

Première étape recherche en Master 1

Le TER, **Travail d'entraînement à la recherche**, est une phase de recherche préparatoire, validée au terme du second semestre de la première année. Ce travail de recherche comporte au minimum 30-40 pages (cela peut être davantage) proposant une problématique, un plan détaillé et commenté, appuyé d'exemples précis, accompagnée d'une bibliographie également commentée.

Une première partie (10 à 20 pages), correspondant à l'introduction générale, décrit le sujet choisi avec le directeur de recherche (intérêt et caractère innovant du sujet, corpus, méthodologie, problèmes ou obstacles théoriques...). Le développement montre les différentes parties et sous-parties, l'objectif ou la visée de chacune d'entre elles ainsi que leur enchaînement (savoir ce que l'on cherche de spécifique à chacune des parties). Enfin, la bibliographie



développée constitue la dernière partie de votre travail, elle doit impérativement adopter la forme d'une bibliographie commentée.

Il est important que l'étudiant tienne régulièrement au courant son directeur et suive ses consignes, pour respecter les différentes échéances et dates limites, qui peuvent changer d'une année à l'autre.

Le mémoire de master proprement dit en Master 2

Le Mémoire de Master est validé au terme du 4^e semestre (fin du master 2) et il est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Master. Un mémoire entièrement rédigé devra comporter au minimum une centaine de pages, avec une bibliographie détaillée et complète, des notes de bas de page, une division en parties/chapitres, ainsi que d'éventuelles annexes.

Le choix du sujet et du directeur

Le sujet sera choisi conjointement par l'étudiant et son directeur de recherche.

En début du Master 1, les étudiants auront un premier aperçu de l'équipe des enseignants-chercheurs pouvant encadrer leur travail.

Le choix du sujet et du directeur n'est pas univoque et elle doit se faire avec l'accord des deux parties. Par exemple, un étudiant pourrait être intéressé par un sujet spécifique, alors que le directeur *in spe* pourrait juger opportun travailler sur un autre aspect. L'essentiel étant de construire une relation encadrant-encadré fructueuse, l'étudiant est invité à :

- Faire part à l'enseignant de sa volonté d'être encadré par ses soins ;
- Prendre des rendez-vous lors des cours ou bien en prenant contact par courriel avec l'enseignant-chercheur. Les étudiants sont invités à écrire clairement, en précisant leur objet, leur nom et prénom et en utilisant leur adresse institutionnelle (uha.fr) ;
- Présenter la proposition définitive d'un sujet de TER et/ou mémoire de Master sous forme de page Word contenant : un titre (tout à fait provisoire), un corpus indicatif d'études, quelques lignes avec les idées transversales, une bibliographie provisoire ;
- Consulter le responsable de Master en cas de difficultés dans les contacts avec l'équipe des enseignants-chercheurs ;

Le choix du sujet et du directeur (de Master 1 et de Master 2) devra être déposé au secrétariat, en utilisant le formulaire prédisposé à ces fins, après les résultats du premier semestre (environ mi-février).

Objectif du mémoire

Le mémoire de recherche consiste en un **état des lieux, une interrogation et une démonstration qui va permettre de répondre à une ou plusieurs questions que les étudiants se poseront, avec l'aide de leurs directeurs**. L'état des lieux s'appuie sur la délimitation d'un objet littéraire (le corpus, les sources primaires) et sur la présentation synthétique des discours (sources secondaires) qui ont déjà porté sur cet objet. Il est impératif de distinguer un sujet (ce sur quoi porte la recherche) et les questions que les étudiants se posent et qui constituent ce qu'on



appelle des *hypotheses* (d'où ce terme de thèse qu'on utilise pour le doctorat). Le travail de recherche va permettre de répondre à ces questions posées en dégagant la problématique liée à ces propositions, mais en proposant aussi une analyse critique de ces discours (par l'appui de références critiques et théoriques d'une part, mais également par l'analyse d'exemples précis émanant du corpus).

Au terme du travail de recherche, les étudiants devront pouvoir formuler clairement cette hypothèse (c'est-à-dire poser une question qui n'est pas évidente, et qui semble même paradoxale ou contradictoire), mais surtout ils devront être capables d'y répondre en montrant l'intérêt scientifique, intellectuel ou encore cognitif et informatif de leurs réponses.

Déontologie universitaire et plagiat

Dans le contexte universitaire, la probité est une valeur fondamentale. Il importe que tous les étudiants soient jugés selon leurs mérites, et qu'aucun d'entre eux ne soit injustement avantagé par rapport aux autres, ne compromette la sûreté et l'intégrité du processus d'évaluation, ni n'amoindrisse le sérieux et la qualité du diplôme délivré. Cela peut concerner le plagiat (prendre les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siennes, sans citer celui qui en est l'auteur et sans faire référence à ses travaux). Mais cela peut consister aussi à utiliser un travail qui a déjà été publié ou même écrit, à falsifier des documents, à inventer des citations, ou encore à s'assurer la collaboration d'une autre personne pour la rédaction. Tous ces procédés sont des délits majeurs et disqualifiants pour l'obtention du diplôme. Le travail rendu par les candidats dans le cadre du contrôle continu doit être de leur cru et non celui d'un autre étudiant ni repris de documents dont l'emprunt ne serait pas signalé. Un plagiat caractérisé sera sanctionné suivant les cas par un refus d'autorisation à soutenir ou par une annulation de soutenance. Les cas de fraude manifeste sont passibles de convocation devant la commission disciplinaire de l'université.

Dès lors, si les étudiants utilisent des propos ou des idées qu'ils ont lus, ils doivent soit le paraphraser avec leurs propres mots, soit le citer directement (en utilisant des guillemets). Il convient de bien distinguer l'appartenance des discours, par exemple en utilisant les guillemets. Il est impératif de citer toutes les sources.

Dans tous les cas, il faut signaler un emprunt en ajoutant une note au bas de la page, à la fin du document, ou par toute autre forme de référence afin d'indiquer la source de l'information. Ne pas citer l'origine des idées ou des formules d'un tiers est du plagiat, que cette omission soit accidentelle ou délibérée.

Les lois du copyright, en particulier en ce qui concerne des documents illustrés et manuscrits, peuvent s'appliquer à un mémoire. Dans tous les cas, il convient de s'assurer d'avoir l'autorisation de reproduire ces documents.

Étapes de la réalisation et calendrier

Un entretien en début de S1 avec l'enseignant-chercheur que les étudiants pressentent comme directeur de recherches ou avec le responsable de master doit avoir lieu le plus rapidement possible (dès les premières semaines de cours). Tout enseignant-chercheur peut être directeur de recherches ; si l'enseignant-chercheur n'est pas titulaire d'HDR, un HDR devra être présent



lors de la soutenance de M1 et M2. En cas de doute, il convient de contacter le responsable de Master.

En S2 (fin de la 1^{ère} année), le **Travail d'Entraînement à la Recherche** est remis au directeur de recherche à partir du 10 mai, avec une copie supplémentaire pour les enseignants faisant partie du jury — prendre des accords avec le directeur. Les étudiants devront prendre des rendez-vous réguliers avec leur directeur de recherches pour lui faire part de l'avancement des travaux et lui poser des questions – cela lui permet d'être au courant et éventuellement de réorienter le travail à temps si les pistes choisies ne s'avèrent pas fructueuses.

En S3, les étudiants choisissent leur sujet de Mémoire de recherche ; il n'est pas forcément le même que le TER et peut même être complètement différent. Ils devront durant ce semestre choisir leur sujet (leur domaine d'étude), le plus précisément possible, délimiter leur corpus, enrichir progressivement et régulièrement leur bibliographie et mettre au point une problématique (une ou plusieurs hypothèses de recherche) et un plan détaillé.

Le S4 est consacré à la rédaction du mémoire. La soutenance doit de préférence avoir lieu entre juin et juillet de l'année universitaire en cours ; elle peut ensuite être programmée au mois de septembre et jusqu'au 15 octobre (*cf.*, « Règles générales du Coursus Master », 12^e version, juin 2018, approuvée par la CFVU, texte de référence : Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016). Pour les modalités concrètes de la soutenance.

